
LISTE DES TÂCHES

- Aide à la mobilité
- Aide au ménage
- Aide au lever et au coucher
- Aide à la toilette base
- Aide à la réalisation des courses
- Aide au repas (préparation et prise)
- Aide au rappel de prise des médicaments
- Développer des activités de loisirs
- Accompagnement dans des activités sociales
- Accompagnement dans des RDV, médicaux

LISTE DES TÂCHES

Nous rappelons, une fois de plus que les tâches indiquées plus haut, sont une liste exhaustive de tâches que peuvent vous attendre lors d'une mission d'intervention à domicile. Mais entant un Indépendant, Auxiliaire de vie (Dame de compagnie) à domicile, vous devez avoir la faculté, de vous adapter, afin de mener à bien votre mission d'intervention.

Vous ne devez pas non plus, accepter des tâches que sortent trop du cadre de votre mission d'intervention à domicile.

RAPPELS

Nous rappelons également, que lorsque vous acceptez une mission d'intervention, il est de votre responsabilité, de la mener à bien.

Entant, que prestataire Indépendant, B-Home Care, ne vous donne aucune directive, ni instruction, pour gérer votre/vos mission(s) d'intervention. Lorsque la plateforme B-Home Care, envoi une mission d'intervention à un prestataire, il lui communique, uniquement, les informations qui lui seront utiles pour mener à bien sa mission.

Lorsque le prestataire est absent, en retard, rencontre un problème sur les lieux de l'intervention..., lui seul doit savoir prendre les mesures nécessaires pour gérer le problème qu'il rencontre.
